



50 RUE RIOLAN
80000 AMIENS
TEL : 03 22 92 68 76
contact@alpha-picardie.fr

ARGENT PERSONNEL

DIFFERENTS MODES DE GESTION DE L'ARGENT PERSONNEL :

CAS N° 1 (Gère Seul):

Le vacancier est entièrement autonome, et gèrera sous sa propre responsabilité, sans aucune intervention de notre part son argent. Si un virement est fait à l'association, cette somme lui sera donnée dès son arrivée sur le centre.

CAS N° 2 (Gestion Assistée):

Le vacancier est autonome, mais n'est pas forcément en capacité de gérer la totalité de son argent. L'argent personnel nous sera remis et nous le distribuerons au vacancier selon le montant et la périodicité qui nous seront indiqués dans le coupon ci-dessous.

CAS N° 3 (Ne Gère pas seul):

Le vacancier n'a pas l'autonomie requise pour gérer son argent personnel et nous le suppléerons dans cette gestion. Nous tenons une fiche de suivi (simplifiée) sur laquelle seront inscrites toutes les dépenses.

Pour les CAS N° 2 et 3 l'argent personnel devra **IMPERATIVEMENT** nous être remis par chèque ou par virement (uniquement un compte rond 30,40,50, etc.), accompagné du coupon ci-dessous **avant le 23 mai 2025** et ce, pour des raisons d'organisation et de gestion.

La somme de 20€/semaine semble être adaptée (pour les non fumeurs)

NOUS NE PRENONS PAS D'ARGENT PERSONNEL LE JOUR DU DEPART

RETOUR DE L'ARGENT PERSONNEL (pour les cas 2 et 3)

Si le vacancier n'a pas dépensé la totalité de son argent personnel, le reliquat vous sera retourné, dans le mois suivant la fin du séjour, sous forme de chèque au nom que vous nous indiquerez sur le coupon ci-dessous. (En dessous de 5 €, cet argent sera restitué au vacancier en main propre le dernier jour du séjour)

COUPON A RETOURNER AVEC L'ARGENT PERSONNEL

Nom et prénom du vacancier :

Nom du séjour :

Montant de l'argent personnel (pour les CAS 2 et 3) :€

Remis : par chèque par virement (IBAN : FR76 1870 6000 0097 5021 7160 034, BIC : AGRIFRPP887)

Mode de Gestion de l'Argent personnel :

CAS 1 - Gère seul son argent

CAS 2 - Gestion Assistée : Combien€ Périodicité :

CAS 3 - Ne Gère pas seul

Pour les CAS 2 et 3, à quel nom doit-on rédiger le chèque de reliquat d'argent personnel :

.....

Adresse où le chèque doit être retourné :

.....

.....

.....